

Extrait du registre des délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 14 novembre 2024

Publié le 14 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 novembre à 14 heures 30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE), M. VANHECKE (C.C. HAUTS TOLOSANS)

Etaient excusés : M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir :

Etaient absents : M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

Date de la convocation : JEUDI 31 OCTOBRE 2024

Secrétaire de séance : M. AURY

D2024-44 – Décision modificative N°2 2024 : approbation

Les décisions modificatives sont des délibérations qui permettent de réajuster les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Elles répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif.

Plusieurs modifications doivent être apportées au Budget 2024 compte tenu des circonstances suivantes :

- Le comité syndical a approuvé la création de nouvelles autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP) et la modification d'AP/CP existantes. La nouvelle répartition des crédits de paiements doit être prise en compte au niveau du budget 2024.

Les nouvelles APCP concernent les projets suivants :

- o Ribaute
- o Hall 9
- o Plateforme compostage Grenade
- o Plateforme compostage Léguevin
- o Dépôt technique Daturas
- o Centre de transfert Colomiers
- o Centre de transfert Grenade
- o Centre de transfert Dandine

La modification d'AP/CP concerne l'agrandissement de la déchèterie de Fronton, dont le montant global a été réévalué à la hausse et les crédits de paiement décalés dans le temps.

- Le comité syndical a admis en non-valeur une créance éteinte et a accordé décharge au comptable public. Les crédits nécessaires à la régularisation comptable de cette décharge doivent être ajoutés au budget 2024.
- Lors de l'élaboration du budget primitif, la prévision budgétaire pour la redevance d'occupation domaniale (ROD) versée par le délégataire à Decoset n'a pas tenu compte des avenants de fin de contrats qui prévoient des mécanismes de réduction de cette redevance par rapport au résultat final de l'entreprise. Il est désormais anticipé une forte diminution de cette ROD pour l'exercice 2024, ce qui conduit à diminuer les recettes de fonctionnement. Pour équilibrer cette perte, il convient de diminuer le virement d'excédents de fonctionnement à la section d'investissement.

- En résumé, les modifications suivantes sont apportées au Budget (BP + DM 1) 2024 :

SYNDICAT MIXTE DECOSET - BUDGET	DM n°2 exercice 2024
---------------------------------	----------------------

Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Compte 6542	2 593,16 €	
Compte 75813		- 4 806 120,82 €
D 023 - Virement à la section d'investissement	- 4 808 713,98 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	- 4 806 120,82 €	- 4 806 120,82 €
INVESTISSEMENT		
R 021 - Virement depuis la section de fonctionnement		- 4 808 713,98 €
1641 – Emprunts et dettes assimilées		- 6 200 286,02 €
Opération N°22 - Ribaute	- 2 980 000,00 €	
Opération N°24 - HALL 9	- 5 392 000,00 €	
Opération N°3102 -Agrandissement Fronton	- 600 000,00 €	
Opération 34 - Construction plateforme compostage Grenade	- 527 000,00 €	
Opération 35 - Construction plateforme compostage Léguevin	- 640 000,00 €	
Opération N°3503 - Dépôt technique Daturas	- 90 000,00 €	
Opération N°43 - Centre de transfert Colomiers	- 350 000,00 €	
Opération N°44 - Centre de transfert Dandine	- 350 000,00 €	
Opération N°45 - Centre de transfert Grenade	- 80 000,00 €	
Chapitre 041- Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	- 10 009 000,00 €	- 10 009 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20241107-D2024-44-DE
Date de télétransmission : 14/11/2024
Date de réception préfecture : 14/11/2024

SYNDICAT MIXTE DECOSET | Délibération D2024-44 | Comité syndical du 07 novembre 2024

Siège : 6 rue René Leduc – BP 35 821 – 31505 Toulouse Cedex 5

Tél 05 62 89 03 41 – contact@decoset.fr – www.decoset.fr

Le budget 2024 est alors équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses	105 602 891,76 € HT
- Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses	54 621 386,61 € HT
- TOTAL du Budget équilibré en recettes et en dépenses	160 224 278,37 € HT

Le Quorum constaté,

Vu le CGCT notamment ses articles L. 1612-1 à L.1612-20 et L2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets locaux,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Syndicat,

Vu la délibération n° D2023-72 du 14 décembre 2023 adoptant le Budget Primitif 2024,

Vu la délibération D2024-20 du 13 juin 2024 approuvant la décision modificative n°1 de l'exercice 2024,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, Pierre BERTORELLO,

Après en avoir délibéré,

Considérant que la modification de certaines autorisations budgétaires nécessite l'établissement d'une décision modificative,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 de budget l'exercice 2024 telle que présentée ci-dessus.

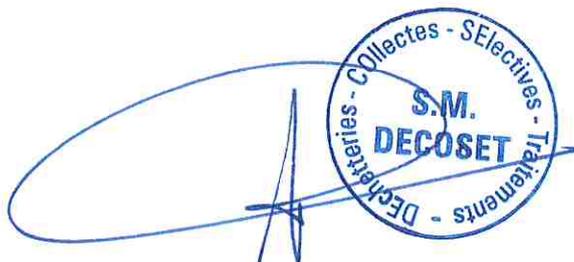
Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

Secrétaire de séance

M. AURY



	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	9	8	17
Votants	9	8	17
Pouvoirs	0	0	0
Total de voix	18	8	26
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	18	8	26